



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG
MRC BROME-MISSISQUOI



PROCÈS VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE
10 NOVEMBRE 2025

Une séance ordinaire s'est tenue à l'hôtel de ville, le lundi 10 novembre 2025 à compter de 19 h 00. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence de la mairesse, Lucie Dagenais.

Sont présents les conseillers suivants :

Marie-Josée Lemaire Beaulieu	Sarah St-Onge
Bob Lussier	Lyne Arcand
Marie Claude Aubin	Gilles Audette

Assiste également à la séance le directeur général, greffier et trésorier, Sergey Golikov, agissant en tant que secrétaire d'assemblée.

1. RES 873-11-25 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté ci-bas en laissant le point Varia ouvert :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ANTÉRIEURES
 - 2.1 RES 874-11-25 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025
3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER
4. SUIVIS ET INFOS DE LA MAIRESSE
5. CORRESPONDANCE
6. DEMANDES EN URBANISME
 - 6.1 DEMANDE DE P.I.I.A. N°25-049 – 1 CHEMIN GARAGONA – ABATTAGE D'ARBRE
 - 6.2 DEMANDE DE P.I.I.A. N°25-050 – 14 ROUTE 237 NORD – ABATTAGE D'ARBRES
 - 6.3 DEMANDE DE P.I.I.A. N°25-051 – 50 RUE PRINCIPALE – COUVERTURE DES APPAREILS DE CLIMATISATION
 - 6.4 DEMANDE DE P.I.I.A. N°25-052 – 11 RUE DE L'ÉGLISE – FORÊT NOURRICIÈRE
 - 6.5 DEMANDE DE P.I.I.A. N°25-053 – 92 RUE PRINCIPALE – RÉNOVATION EXTÉRIEURE
7. ÉMISSION DE PAIEMENTS
 - 7.1 ÉMISSION D'UN PAIEMENT - FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES, DE PLANS ET DEVIS, DE SURVEILLANCE DE CONSTRUCTION ET DE MISE EN OPÉRATION D'UNE STATION D'ÉPURATION PAR ÉTANGS AÉRÉS (STEP) – PRIMEAU 2023 – TETRA TECH QI INC.
 - 7.2 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – HONORAIRES D'ARCHITECTURE – PLANS ET DEVIS CONCERNANT LES TRAVAUX DE MODIFICATION À LA STATION D'ÉPURATION PAR ÉTANGS AÉRÉS (STEP) – PRIMEAU 2023 – STEPHAN BARCELO
 - 7.3 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – HONORAIRES D'ARCHITECTURE – ANALYSE DES OPTIONS CONCERNANT LA CONTRE FENÊTRE DE LA ROSACE DE L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM)- PROJET CPRQ – STEPHAN BARCELO

- 7.4 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – HONORAIRES PROFESSIONNELS MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT – PROJETS PRIMEAU, TECQ 2024, SQEEP ET PGA-EAU – ALAIN SALADZIUS
- 7.5 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – FOURNITURE DE SERVICE PAR LE PERSONNEL TECHNIQUE – PGA-EAU - PROJET TECQ 2024 - FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)
- 7.6 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – MISE À NIVEAU DU POSTE DE SURPRESSION - VOLTA ÉLECTRIQUE
- 7.7 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – NETTOYAGE DE FOSSÉ ET REMPLACEMENT DE PONCEAUX – EXCAVATION DOMINIC CAREY INC.
- 7.8 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – RENOUVELLEMENT DES POLICES D'ASSURANCE– FQM ASSURANCES
- 7.9 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – SERVICES D'ARPENTAGE – DENICOURT MIGUÉ
8. OFFRES DE SERVICE
- 8.1 AVENANT NO 6 AU CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES, DE PLANS ET DEVIS, DE SURVEILLANCE DE CONSTRUCTION ET DE MISE EN OPÉRATION D'UNE STATION D'ÉPURATION PAR ÉTANGS AÉRÉS (STEP) – TETRA TECH QI INC.
- 8.2 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON (RCGT) – AUDIT RAPPORT FINANCIER 2025
- 8.3 OFFRE DE SERVICE – RESTAURATION DES VITRAUX DE LA ROSACE DE L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – PROJET CPRQ – STUDIO DU VERRE
- 8.4 OFFRE DE SERVICE – RÉPARATION D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC – EXCAVATION DOMINIC CAREY INC.
9. RÈGLEMENTS, POLITIQUES ET DIRECTIVES
- 9.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 178-09-2025 RELATIF À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
10. DÉPÔTS, APPROBATIONS ET AUTORISATIONS DE SIGNATURE
- 10.1 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES
- 10.2 DÉPÔT DES LISTES DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES
- 10.3 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT
- 10.4 AUTORISATION DES SIGNATURES DES CHÈQUES – RBC BANQUE ROYALE
- 10.5 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – MISE À NIVEAU DU CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES – RBC ASSURANCES
- 10.6 PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 10.7 TRANSFERT DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE DE LA LIBERTÉ PAR 9288-5854 QUÉBEC INC. "FRELIGHSBURG EN HAUT" À LA MUNICIPALITÉ
- 10.8 COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES (DOSSIER CMQ-72031-001)
- 10.9 AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE DE TRANSACTION ET QUITTANCE (DOSSIER JUDICIAIRE N° 455-17-001652-254)
11. DIVERS
- 11.1 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DÉMOLITION
- 11.2 LANCEMENT APPEL AUX CANDIDATURES ET FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

- 11.3 LANCEMENT APPEL AUX CANDIDATURES CONCERNANT LE MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF EN PATRIMOINE BÂTI ET DU COMITÉ CONSULTATIF EN CULTURE ET TOURISME
12. NOUVELLES DES COMITÉS CONSULTATIFS
13. VARIA
14. PÉRIODE DE QUESTIONS
15. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ANTÉRIEURES**

2.1 **RES 874-11-25 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025**

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2025 tel que rédigé par le directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE

3. **RES 875-11-25 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE : les membres du Conseil ont examiné la liste des comptes à payer et des transferts datés du 3 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Audette
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil approuve la liste des comptes à payer et des transferts datés du 3 novembre 2025 et autorise le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

4. **SUIVIS ET INFOS DE LA MAIRESSE**

• TRAVAUX D'AQUEDUC

Des travaux seront effectués à partir du 11 novembre 2025 en raison d'une fuite. Il y aura une coupure sur le secteur Nord et un avis d'ébullition sera en vigueur pour le reste de la semaine.

• RETOUR SUR LES ÉLECTIONS

Marie-Josée Lemaire Beaulieu a été élue comme conseillère au poste No 1 par une majorité de 23 voix le 2 novembre. Le taux de participation s'élevait à 31,78 %.

• HALLOWEEN ET INTERVENTION DES POMPIERS À L'ÉCOLE

Lors de la distribution de bonbons organisée à l'école Saint-François-d'Assise à l'occasion de l'Halloween, un incident est survenu lorsqu'une alarme incendie s'est déclenchée en raison de l'utilisation de glace sèche, provoquant l'intervention du service de sécurité incendie. Les pompiers sont arrivés sur place avec tout leur équipement en seulement 4 minutes et 45 secondes après le déclenchement de l'alarme, démontrant ainsi l'efficacité de leur temps de réponse.

• SOUPER COMMUNAUTAIRE LE 29 NOVEMBRE

Le souper communautaire organisé par le service incendie aura lieu le 29 novembre 2025 à l'église Bishop Stewart. Les billets sont disponibles à l'hôtel de ville.

• GALA D'EXCELLENCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE BROME-MISSISQUOI

La mairesse félicite le camp Garagona qui a remporté, le 1^{er} novembre 2025, le prix Bonheur au boulot, dans la catégorie Ressources humaines lors du Gala d'excellence de la Chambre de commerce de Brom-Missisquoi.

Mention également à Oneka, qui était finaliste pour le prix Développement durable.

- GRÈVE POSTALE

La mairesse mentionne que, dans le contexte de la grève postale en cours, les drapeaux des boîtes aux lettres demeurent abaissés, bien que la distribution du courrier se poursuive, cette mesure constituant un moyen de pression utilisé par le personnel postal. Il est important d'aller vider les boîtes aux lettres.

- TEMPS DE CHASSE

Le temps de chasse est en cours jusqu'au 23 novembre 2025 et les sentiers FR1 et FR2 sont fermés.

- POSTES OUVERTS AUX COMITÉS CONSULTATIFS

Trois postes de membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) sont actuellement affichés. Deux postes sont également à pourvoir au Comité du patrimoine bâti ainsi qu'un poste au Comité culture et tourisme. Les personnes intéressées sont invitées à soumettre leur curriculum vitæ.

- RÉVEILLON DE NOËL

La mairesse informe qu'un comité citoyen s'est formé afin d'organiser une soirée du réveillon de Noël destinée aux personnes souhaitant célébrer en communauté. L'événement aura lieu le 24 décembre 2025 à l'église Bishop, mise à disposition par la Municipalité.

La soirée prendra la forme d'un souper communautaire de type potluck, accompagné de musique traditionnelle offerte par des musiciens invités. Une contribution volontaire de 20 \$ est suggérée pour l'achat des billets.

5. CORRESPONDANCE

- Une lettre de la Société canadienne pour la conservation de la nature (CNC), concernant des travaux effectués sans autorisation sur leur terrain situé dans notre municipalité.

Cette lettre détaille les impacts observés sur la propriété, les préoccupations de CNC ainsi que les mesures correctives demandées. La Municipalité s'est engagée à élaborer un plan de remise en état de berges.

- Une lettre de Corridor appalachien félicitant les nouveaux membres du Conseil pour leur élection.

6. DEMANDES EN URBANISME

6.1 RES 876-11-25 DEMANDE DE P.I.I.A. N°25-049 – 1 CHEMIN GARAGONA – ABATTAGE D'ARBRE

CONSIDÉRANT QU': une demande d'abattage d'arbre a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE : la demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) du secteur village;

CONSIDÉRANT QU': un des objectifs de ce P.I.I.A. est d'intégrer l'aménagement paysager à l'architecture des bâtiments et aux formes, textures et couleurs de l'environnement naturel et respecter les éléments naturels du site;

CONSIDÉRANT QUE : l'abattage est autorisé lorsque celui-ci est requis en vue de protéger la vie et la sécurité des personnes et des biens;

CONSIDÉRANT QUE : l'arbre visé est attaqué par des parasites;

CONSIDÉRANT QUE : dans les cas où l'arbre qui doit être abattu est situé dans la cour avant, celui-ci devra être remplacé par un autre arbre d'un diamètre minimal de cinq centimètres mesurés à une hauteur de 1,3 mètre au-dessus du niveau du sol;

CONSIDÉRANT QUE : l'arbre se situe en cour avant;

CONSIDÉRANT QUE : le CCU recommande au Conseil d'accepter la demande de permis à la condition qu'un autre arbre avec les caractéristiques suivantes soit planté :

- arbre de petite à moyenne taille à maturité (exemple : pommetier) afin de limiter les problèmes liés au réseau électrique;
- feuillu pour s'harmoniser avec l'arbre voisin;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : accepter la demande de permis à condition qu'un autre arbre avec les caractéristiques suivantes soit planté :

- arbre de petite à moyenne taille à maturité (exemple : pommetier) afin de limiter les problèmes liés au réseau électrique;
- feuillu pour s'harmoniser avec l'arbre voisin.

ADOPTÉE

6.2 RES 877-11-25 DEMANDE DE P.I.I.A. N°25-050 – 14 ROUTE 237 NORD – ABATTAGE D'ARBRES

CONSIDÉRANT QU': une demande d'abattage de quatre (4) arbres a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE : la demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) du secteur village;

CONSIDÉRANT QU': un des objectifs du P.I.I.A. est d'intégrer l'aménagement paysager à l'architecture des bâtiments et aux formes, textures et couleurs de l'environnement naturel et respecter les éléments naturels du site;

CONSIDÉRANT QUE : l'abattage est autorisé lorsque celui-ci est requis en vue de protéger la vie et la sécurité des personnes et des biens;

CONSIDÉRANT QUE : les arbres sont situés à moins de un (1) mètre de la résidence;

CONSIDÉRANT QU': un entretien régulier était effectué sur les arbres;

CONSIDÉRANT QUE : dans les cas où l'arbre qui doit être abattu est situé dans la cour avant, celui-ci devra être remplacé par un autre arbre d'un diamètre minimal de cinq centimètres mesurés à une hauteur de 1,3 mètre au-dessus du niveau du sol;

CONSIDÉRANT QUE : les arbres se situent en cour avant;

CONSIDÉRANT QUE : le propriétaire a proposé de replanter vingt (20) arbres;

CONSIDÉRANT QUE : le CCU recommande au Conseil d'accepter la demande de permis à la condition qu'au moins quatre arbres soient plantés en cour avant et que ces arbres soient des feuillus pour s'harmoniser au territoire;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : accepter la demande de permis à la condition qu'au moins quatre arbres soient plantés en cour avant et que ces arbres soient des feuillus pour s'harmoniser au territoire.

ADOPTÉE

6.3 RES 878-11-25 DEMANDE DE P.I.I.A. N°25-051 – 50 RUE PRINCIPALE – COUVERTURE DES APPAREILS DE CLIMATISATION

CONSIDÉRANT QU': une demande de permis pour l'installation d'un système de climatisation a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE : la demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) du secteur village;

CONSIDÉRANT QU': un des critères du P.I.I.A. demande que les transformateurs, les équipements de mécanique du bâtiment, les équipements d'utilité, les thermopompes soient cachés de la voie et des espaces publics;

CONSIDÉRANT QUE : les propriétaires proposent de cacher les appareils avec des boîtes en aluminium de couleur grise (appartement 102) et de couleur bourgogne (appartement 104 et 204);

CONSIDÉRANT QUE : le CCU recommande au Conseil d'accepter la demande de permis à la condition que la boîte de l'appartement 102 soit noire et que les boîtes des appartements 104 et 204 soient blanches;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : accepter la demande de permis à la condition que la boîte de l'appartement 102 soit noire et que les boîtes des appartements 104 et 204 soient blanches.

ADOPTÉE

6.4 RES 879-11-25 DEMANDE DE P.I.I.A. N°25-052 – 11 RUE DE L'ÉGLISE – FORÊT NOURRICIÈRE

CONSIDÉRANT QU': une demande de permis pour l'aménagement paysager de la cour avant a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE : la demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) du secteur village;

CONSIDÉRANT QU': un des objectifs du P.I.I.A. est d'intégrer l'aménagement paysager à l'architecture des bâtiments et aux formes, textures et couleurs de l'environnement naturel et respecter les éléments naturels du site;

CONSIDÉRANT QUE : le CCU recommande au Conseil d'accepter la demande de permis telle que présentée;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : accepter la demande de permis telle que présentée.

ADOPTÉE

6.5 RES 880-11-25 DEMANDE DE P.I.I.A. N°25-053 – 92 RUE PRINCIPALE – RÉNOVATION EXTÉRIEURE

CONSIDÉRANT QU': une demande de permis pour la restauration des murs extérieurs en bardeaux blancs pour la brique d'origine a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE : la demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) du secteur village;

CONSIDÉRANT QU': un des objectifs du P.I.I.A. est de construire des bâtiments de qualité dans un style architectural rappelant le contexte patrimonial du village;

CONSIDÉRANT QUE : la brique de couleur terracotta, la pierre et le bois (naturel, traité, bois d'ingénierie) sont les matériaux de revêtement extérieur privilégiés;

CONSIDÉRANT QUE : le CCU recommande au Conseil d'accepter la demande telle que présentée;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : accepter la demande telle que présentée.

ADOPTÉE

7. ÉMISSION DE PAIEMENTS

- 7.1 RES 881-11-25 ÉMISSION D'UN PAIEMENT - FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES, DE PLANS ET DEVIS, DE SURVEILLANCE DE CONSTRUCTION ET DE MISE EN OPÉRATION D'UNE STATION D'ÉPURATION PAR ÉTANGS AÉRÉS (STEP) – PRIMEAU 2023 – TETRA TECH QI INC.**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 377-10-24 « *Octroi de contrat – Fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'études, de plan et devis, de surveillance de construction et de mise en opération d'une station d'épuration par étangs aérés (STEP) – Primeau 2023 – Tetra Tech QI inc.* », adoptée le 17 octobre 2024;

CONSIDÉRANT : la facture N° 60941034 de la compagnie Tetra Tech QI inc. du 24 octobre 2025 au montant de 45 001,24 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'études, de plans et devis, de surveillance de construction et de mise en opération d'une station d'épuration par étangs aérés;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Lyne Arcand
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 45 001,24 \$ au nom de Tetra Tech QI inc. conformément à la facture N° 60941034.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

- 7.2 RES 882-11-25 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – HONORIAIRES D'ARCHITECTURE – PLANS ET DEVIS CONCERNANT LES TRAVAUX DE MODIFICATION À LA STATION D'ÉPURATION PAR ÉTANGS AÉRÉS (STEP) – PRIMEAU 2023 – STEPHAN BARCELO**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 805-08-25 « *Offre de service – Fourniture de services professionnels en architecture pour la préparation des plans et devis concernant les travaux de modification à la station d'épuration par étangs aérés (STEP) PRIMEAU 2023 - Stephan Barcelo* », adoptée le 28 août 2025;

CONSIDÉRANT : la facture N° SBA 25021 de l'architecte Stephan Barcelo, datée du 10 octobre 2025, au montant de 3 018,09 \$, taxes incluses, pour les plans et devis concernant les travaux de modification à la STEP;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Freightsburg émette un paiement de 3 018,09 \$ au nom de Stephan Barcelo, architecte conformément à la facture N° SBA 25021.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

- 7.3 RES 883-11-25 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – HONORIAIRES D'ARCHITECTURE – ANALYSE DES OPTIONS CONCERNANT LA CONTRE-FENÊTRE DE LA ROSACE DE L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM)- PROJET CPRQ – STEPHAN BARCELO**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 824-09-25 « *Offre de service – Services professionnels en architecture liés à l'analyse des options concernant la contre-fenêtre de la rosace de l'église Bishop Stewart Memorial (BSM) – Projet CPRQ – Stephan Barcelo* », adoptée le 8 septembre 2025;

CONSIDÉRANT : la facture N° SBA 25023 de l'architecte Stephan Barcelo, datée du 3 novembre 2025, au montant de 2 414,48 \$, taxes incluses, pour l'analyse des options concernant la contre-fenêtre de la rosace de l'église BSM;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin Appuyé par le conseiller Gilles Audette
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Freightsburg émette un paiement de 2 414,48 \$ au nom de Stephan Barcelo, architecte conformément à la facture N° SBA 25023.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

7.4 RES 884-11-25 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – HONORIAIRES PROFESSIONNELS MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT – PROJETS PRIMEAU, TECQ 2024, SQEEP ET PGA-EAU – ALAIN SALADZIUS

CONSIDÉRANT : la facture N° 624 de l'ingénieur Alain Saladzius, datée du 9 octobre 2025, au montant de 6 061,19 \$, taxes incluses, pour les honoraires professionnels dans le cadre du mandat d'accompagnement pour les projets Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU), Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024), Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) et Plan de gestion des actifs en eau (PGA-eau);

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Lyne Arcand Appuyé par le conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Freightsburg émette un paiement de 6 061,19 \$ au nom d'Alain Saladzius conformément à la facture N° 624.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

7.5 RES 885-11-25 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – FOURNITURE DE SERVICE PAR LE PERSONNEL TECHNIQUE – PGA-EAU - PROJET TECQ 2024 - FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

CONSIDÉRANT : la résolution N° 786-08-25 « *Approbation et autorisation de signature – Entente relative à la fourniture de personnel technique de la FQM* », adoptée le 4 août 2025;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 783-08-25 « *Offre de service – Fourniture de service par le personnel technique – Fédération québécoise des municipalités (FQM)* », adoptée le 4 août 2025;

CONSIDÉRANT : la facture N° 15343 de la FQM du 27 septembre 2025 au montant de 256,57 \$, taxes incluses, pour les honoraires pour services professionnels;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu
Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un paiement de 256,57 \$ à l'ordre de la FQM conformément à la facture N° 15343.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

7.6 RES 886-11-25 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – MISE À NIVEAU DU POSTE DE SURPRESSION - VOLTA ÉLECTRIQUE

CONSIDÉRANT : la résolution N° 560-03-25 « *Offre de service – Mise à niveau du poste de surpression – Volta Électrique* », adoptée le 3 mars 2025;

CONSIDÉRANT : la facture N° 41211 de la firme Volta Électrique inc. du 30 septembre 2025 au montant de 3 280,24 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau du poste de surpression;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par la conseillère Lyne Arcand
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un paiement de 3 280,24 \$ à l'ordre de Volta Électrique inc. conformément à la facture N° 41211.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

7.7 RES 887-11-25 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – NETTOYAGE DE FOSSÉS ET REMPLACEMENT DE PONCEAUX – EXCAVATION DOMINIC CAREY INC.

CONSIDÉRANT : la demande de soumissions effectuée par la Municipalité;

CONSIDÉRANT : le règlement N° 167-11-2024 sur la gestion contractuelle de la municipalité de Freightsburg;

CONSIDÉRANT : la disponibilité de la firme Excavation Dominic Carey inc. à intervenir;

CONSIDÉRANT : la facture N° 6377 de la firme Excavation Dominic Carey inc., datée du 30 septembre 2025, au montant de 32 601,70 \$, taxes incluses, pour les travaux de nettoyage de fossés et de replacement de ponceaux sur le chemin des Cascades;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Freightsburg émette un paiement de 32 601,70 \$, au nom de Dominic Carey inc. conformément à la facture N° 6377.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

7.8 RES 888-11-25 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – RENOUVELLEMENT DES POLICES D'ASSURANCE– FQM ASSURANCES

CONSIDÉRANT : la facture N° 21771 de FQM Assurances datée du 27 octobre 2025, au montant de 1 061,66 \$, taxes incluses, pour le renouvellement des polices d'assurance accident des pompiers;

CONSIDÉRANT : la facture N° 22066 de FQM Assurances datée du 6 novembre 2025, au montant de 69 358,40 \$, taxes incluses, pour le renouvellement des polices d'assurance municipale;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu
Appuyé par le conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Freightsburg émette un paiement de 70 420,06 \$, au nom de FQM Assurances, conformément aux factures N°s 21771 et 22066.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

7.9 RES 889-11-25 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – SERVICES D'ARPENTAGE – DENICOURT MIGUÉ

CONSIDÉRANT : la résolution N° 690-06-25 « *Offre de service – Services d'arpentage – Denicourt Migué* », adoptée le 2 juin 2025;

CONSIDÉRANT : la facture N° 95420 de la firme Denicourt Migué datée du 17 octobre 2025, au montant de 1 724,63 \$, taxes incluses, pour des services d'arpentage;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Sarah St-Onge
Appuyé par le conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Freightsburg émette un paiement de 1 724,63 \$, au nom de Denicourt Migué, conformément à la facture N° 95420.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

8. OFFRES DE SERVICE

8.1 RES 890-11-25 AVENANT N° 6 AU CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES, DE PLANS ET DEVIS, DE SURVEILLANCE DE CONSTRUCTION ET DE MISE EN OPÉRATION D'UNE STATION D'ÉPURATION PAR ÉTANGS AÉRÉS (STEP) – TETRA TECH QI INC.

CONSIDÉRANT : la résolution N° 377-10-24 « *Octroi de contrat – Fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'études, de plans et devis, de surveillance de construction et de mise en opération d'une station d'épuration par étangs aérés (STEP) – Primeau 2023 – Tetra Tech inc.* », adoptée le 17 octobre 2024;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 558-03-25 « *Offre de service – Étude sur la capacité de pompage des postes de pompage Sud et Nord – PRIMEAU 2023 – Tetra Tech QI inc.* », adoptée le 3 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE : le réemploi du poste de pompage accolé au bâtiment de service n'est pas possible compte tenu de l'état du béton de l'ouvrage et de la corrosion des équipements;

CONSIDÉRANT QUE : les pompes existantes du poste de pompage Sud ne peuvent pas alimenter les nouveaux étangs en raison du linéaire supplémentaire de refoulement et de l'élévation supplémentaire pour apporter les eaux usées aux étangs;

CONSIDÉRANT : l'offre de service de la compagnie Tetra Tech QI du 3 octobre 2025 pour les plans et devis relativement aux deux postes de pompage;

CONSIDÉRANT : la recommandation émise par Alain Saladzius, ingénieur responsable du dossier;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité accepte l'offre de service de la compagnie Tetra Tech QI du 3 octobre 2025 pour les plans et devis des postes de pompage Sud et STEP au montant de 21 000 \$, avant taxes;

QUE : le directeur général soit autorisé à signer tout document et à donner toute directive se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

8.2 RES 891-11-25 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON (RCGT) – AUDIT RAPPORT FINANCIER 2025

CONSIDÉRANT : l'offre de Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) du 27 octobre 2025 pour la réalisation de l'audit du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu

Appuyé par la conseillère Lyne Arcand

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité accepte l'offre de services professionnels de RCGT pour la réalisation de l'audit du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025 à titre de vérificateur externe au montant de 13 225 \$, avant taxes;

QUE : le directeur général soit autorisé à donner toute directive et à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

8.3 RES 892-11-25 OFFRE DE SERVICE – RESTAURATION DES VITRAUX DE LA ROSACE DE L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – PROJET CPRQ – STUDIO DU VERRE

CONSIDÉRANT : l'offre de l'entreprise Studio du Verre du 23 juillet 2025 pour le retrait, la restauration et la réinstallation de la rosace de l'église BSM;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé la conseillère Marie Claude Aubin

Appuyé par le conseiller Bob Lussier

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité accepte l'offre de l'entreprise Studio du Verre du 23 juillet 2025 au montant de 36 200,00 \$, avant taxes;

QUE : le directeur général soit autorisé à donner toute directive et à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

8.4 RES 893-11-25 OFFRE DE SERVICE – RÉPARATION D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC – EXCAVATION DOMINIC CAREY INC.

CONSIDÉRANT : le rapport de fuite préparé par la firme Aqua Data en date du 30 octobre 2025;

CONSIDÉRANT : l'importance et l'urgence d'intervenir pour remédier à une fuite d'aqueduc détectée;

CONSIDÉRANT : les résultats de la demande de soumissions lancée par le superviseur du Service de la voirie municipale;

CONSIDÉRANT : l'offre N° 25206 de la firme Excavation Dominic Carey inc. du 4 novembre 2025 pour la réparation d'une conduite d'aqueduc;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé la conseillère Sarah St-Onge

Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité accepte l'offre de la firme Excavation Dominic Carey inc. du 4 novembre 2025 au montant de 6 044,81 \$, avant taxes;

QUE : le directeur général soit autorisé à donner toute directive et à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

9. **RÈGLEMENTS, POLITIQUES ET DIRECTIVES**

9.1 **RES 894-11-25 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 178-09-2025
RELATIF À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Le directeur général et greffier-trésorier informe les membres du Conseil des modifications effectuées depuis le dépôt du projet du règlement :

- Article 4.2 : précision de la nature d'une autorisation permanente et de la nécessité de son renouvellement
- Article 4.10 : précision du pouvoir d'appréciation et critères d'analyse d'une demande d'occupation du domaine public
- Article 5.3 : ajout d'un dépôt de garantie en conformité avec le règlement N° 134-20221 sur l'émission des permis et certificats
- Article 5.4 : ajout d'un renvoi vers l'article 4.10 et d'un élément à considérer
- Article 7.5 : modification des modalités de reprise de possession par la Municipalité
- Annexe A : précision du montant des frais d'occupation
- Annexe B : précision du montant des frais d'occupation et du dépôt de garantie

CONSIDÉRANT QU' : un avis de motion du règlement N° 178-09-2025 relatif à l'occupation du domaine public a été donné le 8 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE : le projet du règlement N° 178-09-2025 a été déposé en lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Audette
Appuyé par la conseillère Lyne Arcand
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : adopter le règlement N° 178-09-2025 relatif à l'occupation du domaine public;

DE : désigner le directeur général, l'inspectrice municipale, le conseiller en urbanisme et le superviseur du Service de la voirie municipale pour l'administration, l'application et la délivrance de constats d'infraction pour le présent règlement suivant, ainsi que pour tout amendement qui pourrait être adopté en lien avec lui.

ADOPTÉE

10. **DÉPÔTS, APPROBATIONS ET AUTORISATIONS DE SIGNATURE**

10.1 **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Tel que prévoit l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), le greffier-trésorier dépose la déclaration des intérêts pécuniaires de chacun des membres du Conseil suivants :

- Lucie Dagenais, mairesse
- Marie-Josée Lemaire Beaulieu conseillère siège #1
- Bob Lussier, conseiller siège #2
- Marie Claude Aubin, conseillère siège #3
- Sarah St-Onge, conseillère siège #4
- Lyne Arcand, conseillère siège #5
- Gilles Audette, conseiller siège #6

Conformément à l'article 360.2 de la LERM, le greffier-trésorier transmettra au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le relevé qui identifie les membres du Conseil ayant déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires.

10.2 **DÉPÔT DES LISTES DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES**

Tel que prévoit l'article 513.1 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), le greffier-trésorier dépose les listes des donateurs et le rapport de dépenses des personnes ayant posé leur candidature aux postes de membres du conseil suivantes :

- Lucie Dagenais, mairesse
- Marie-Josée Lemaire Beaulieu, conseillère siège #1

- Bob Lussier, conseiller siège #2
- Marie Claude Aubin, conseillère siège #3
- Sarah St-Onge, conseillère siège #4
- Lyne Arcand, conseillère siège #5
- Gilles Audette, conseiller siège #6

10.3 RES 895-11-25 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE : l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* prévoit que le conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) se compose du maire de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE : ce même article prévoit également qu'en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir du maire ou de vacance de son poste, le maire de la municipalité locale est remplacé au conseil de la MRC par un substitut, que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Sarah St-Onge
Appuyé par le conseiller Gilles Audette
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil nomme Bob Lussier à titre de maire suppléant;

QUE : le maire suppléant soit nommé représentant de la municipalité de Freightsburg en remplacement de Lucie Dagenais au conseil des maires de la MRC de Brome-Missisquoi lorsque nécessaire;

QUE : Marie Claude Aubin soit autorisée à représenter la municipalité de Freightsburg au conseil des maires de la MRC en cas de non-disponibilité des deux personnes ci-haut mentionnées.

ADOPTÉE

10.4 RES 896-11-25 AUTORISATION DES SIGNATURES DES CHÈQUES – RBC BANQUE ROYALE

CONSIDÉRANT : la nouvelle composition du conseil municipal à la suite des élections municipales générales du 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT : l'entrée en vigueur d'un nouvel organigramme le 8septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu
Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Freightsburg avise RBC Banque Royale que :

- les élus suivants sont autorisés à signer les chèques émis par la Municipalité :
 - Lucie Dagenais, mairesse;
 - Bob Lussier, conseiller et maire suppléant;
- les fonctionnaires suivants sont autorisés à contresigner les chèques émis par la Municipalité :
 - Sergey Golikov, directeur général et greffier-trésorier;
 - Nathalie Khayat, trésorière adjointe;
 - Maike Storks, directrice générale adjointe et greffière adjointe;
- La personne suivante n'est plus autorisée à signer les chèques émis par la Municipalité :
 - Gilles Prairie.

ADOPTÉE

10.5 RES 897-11-25 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – MISE À NIVEAU DU CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES – RBC ASSURANCES

CONSIDÉRANT : l'option d'ajouter les services de télémédecine au contrat d'assurances collectives existant;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu

Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil autorise le directeur général à procéder à la mise à niveau du contrat des assurances collectives pour y inclure les services de télémédecine.

ADOPTÉE

10.6 RES 898-11-25 PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE : le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE : ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU' : en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 et 2024;

CONSIDÉRANT QUE : ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE : ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de Freightsburg désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de Freightsburg prévoit la formation de deux pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de Freightsburg doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Brome-Missisquoi en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Lyne Arcand
Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

10.7 RES 899-11-25 TRANSFERT DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE DE LA LIBERTÉ PAR 9288-5854 QUÉBEC INC. "FRELIGHSBURG EN HAUT" À LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT : la résolution N° 883-10-20 intitulée « *Adoption du protocole d'entente et de l'entente relative aux travaux municipaux entre la Municipalité de Freightsburg et 9288-5854 Québec inc. "Freightsburg en haut"* », adoptée par le Conseil le 5 octobre 2020;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 399-11-24 « *Offre de services professionnels – Conseils SACO – assistance générale travaux municipaux* », adoptée le 4 novembre 2024;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 560-03-25 « *Offre de service – Mise à niveau du poste de surpression – Volta Électrique* », adoptée le 3 mars 2025;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 747-07-25 « *Contre-expertise – Installation et mise en opération de l'automate de télémétrie au poste de surpression “Freelightsburg en haut” – Conseils SACO* », adoptée le 7 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE : l'installation et la mise en service de l'équipement de mise à niveau du poste de surpression, réalisées par la firme Volta Électrique conformément à l'offre de service acceptée par la résolution N° 560-03-25, répondent aux attentes de la Municipalité;

CONSIDÉRANT : le rapport émis par M. Nicolas Rousseau, ingénieur de la firme Conseils SACO en date du 31 octobre 2025, validant la conformité des infrastructures de la rue de la Liberté et recommandant favorablement leur transfert à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu

Appuyé par le conseiller Bob Lussier

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : confirmer à 9288-5854 Québec inc. « Freelightsburg en haut » que le conseil municipal est favorable à l'émission de l'avis d'acceptation des infrastructures de la rue de la Liberté et à leur cession à la Municipalité conformément à l'entente relative aux travaux municipaux qui a été acceptée par le Conseil le 5 octobre 2020 par la résolution N° 883-10-20;

DE : demander à 9288-5854 Québec inc. « Freelightsburg en haut » de transmettre à la Municipalité, aux fins de la cession, un certificat de localisation à jour identifiant l'ensemble des infrastructures incluant la rue de la Liberté, le réseau pluvial, d'aqueduc, d'égout, ainsi que toute autre infrastructure pertinente (électrique, routière, etc.) situées sur la rue de la Liberté.

ADOPTÉE

10.8 RES 900-11-25 COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES (DOSSIER CMQ-72031-001)

CONSIDÉRANT QUE : la Commission municipale du Québec est saisie d'une demande de reconnaissance pour exemption des taxes foncières;

CONSIDÉRANT QUE : la demande a pour but d'exempter les Maisons Butters inc. du paiement des taxes foncières pour l'immeuble situé au 23, chemin Garagona à Freelightsburg;

ATTENDU que la Commission consulte la Municipalité pour qu'elle donne son opinion sur la demande;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin

Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Commission soit informée que la Municipalité de Freelightsburg s'en remet à la décision de la Commission.

QUE : la Municipalité de Freelightsburg ne sera pas présente dans l'éventualité où la Commission tient une audience.

ADOPTÉE

10.9 RES 901-11-25 AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE DE TRANSACTION ET QUITTANCE (DOSSIER JUDICIAIRE N° 455-17-001652-254)

CONSIDÉRANT QU' : une demande introductory d'instance a été déposée à l'encontre de la Municipalité et de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) à la suite d'une chute survenue sur le territoire municipal;

CONSIDÉRANT QU' : une proposition de transaction et quittance a été préparée afin de mettre fin au litige dans le dossier judiciaire N° 455-17-001652-254;

CONSIDÉRANT QUE : le règlement convenu est pris en charge par l'assureur de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu
Appuyé par la conseillère Lyne Arcand
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, la demande de transaction et quittance préparée dans le cadre du dossier judiciaire N° 455-17-001652-254.

ADOPTÉE

11. **DIVERS**

11.1 RES 902-11-25 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DÉMOLITION

CONSIDÉRANT : l'article 9 du *Règlement N° 150-03-2023 concernant la démolition d'immeubles*;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par le conseiller Gilles Audette
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : nommer les membres du comité de démolition suivants pour un mandat de un an se terminant le 9 novembre 2026 :

- Sarah St-Onge, présidente
- Lyne Arcand, membre
- Marie-Josée Lemaire Beaulieu, membre
- Marie Claude Aubin, membre substitut
- Bob Lussier, membre substitut

DE : nommer le conseiller en urbanisme comme secrétaire du Comité.

ADOPTÉE

11.2 RES 903-11-25 LANCEMENT APPEL AUX CANDIDATURES ET FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT : le règlement N° 140-03-2019-1 *constituant un Comité consultatif d'Urbanisme (CCU)*;

CONSIDÉRANT QUE : le siège N° 2 du CCU est devenu vacant à la suite des élections municipales, Sarah St-Onge ayant été élue au poste de conseillère municipale et ne pouvant, de ce fait, continuer d'agir à titre de membre citoyenne;

CONSIDÉRANT QUE : les mandats des membres occupant les sièges N°s 3 et 4 du comité arrivent à l'échéance le 2 février 2026;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU' : le conseil municipal fasse un appel à tous par la voie du site Internet municipal et du bulletin « Le Messager » pour pourvoir les trois postes qui seront vacants après le 2 février 2026;

QUE : le Conseil au complet forme le comité de sélection pour constituer un nouveau CCU conformément au règlement N° 140-03-2019-1.

ADOPTÉE

11.3 RES 904-11-25 LANCEMENT APPEL AUX CANDIDATURES CONCERNANT LE MANDAT DES MEMBRES DE CERTAINS COMITÉS CONSULTATIFS

CONSIDÉRANT : le règlement N° 155-12-2023 *établissant les règles de constitution et régie interne des comités consultatifs*;

CONSIDÉRANT QUE : les mandats de deux membres occupant les sièges N°s 3 et 4 du comité consultatif en patrimoine bâti arrivent à l'échéance le 15 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE : le siège N° 1 du comité consultatif en culture et tourisme est devenu vacant à la suite des élections municipales, Lyne Arcand ayant été élue au poste de conseillère municipale et ne pouvant, de ce fait, continuer d'agir à titre de membre citoyenne;

CONSIDÉRANT QUE : le siège N° 2 du comité consultatif en environnement est devenu vacant à la suite des élections municipales, Marie-Josée Lemaire Beaulieu ayant été élue au poste de conseillère municipale et ne pouvant, de ce fait, continuer d'agir à titre de membre citoyenne;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par la conseillère Lyne Arcand
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU' : le conseil municipal fasse un appel à tous par la voie du site Internet municipal et du bulletin « Le Messager » pour pourvoir les quatre postes vacants ou à pourvoir après le 15 janvier 2026.

ADOPTÉE

12. **NOUVELLES DES COMITÉS CONSULTATIFS**

- Comité consultatif société (CCS)

Le conseiller Gilles Audette sera le nouveau représentant du Conseil au sein du comité.

- Comité consultatif en environnement (CCE)

La conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu sera la nouvelle représentante du Conseil au sein du comité.

- Comité consultatif en culture et tourisme (CCCT)

La conseillère Marie Claude Aubin maintient son rôle de représentante du Conseil au sein du comité.

- Comité consultatif en patrimoine bâti (CCPB)

La conseillère Lyne Arcand sera la nouvelle représentante du Conseil au sein du comité.

- Comité consultatif en agriculture et foresterie (CCAF)

Le conseiller Bob Lussier maintient son rôle de représentant du Conseil au sein du comité.

13. **VARIA**

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue.

15. **RES 905-11-25 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Sarah St-Onge
Appuyé par le conseiller Gilles Audette
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : lever la séance à 19 h 43.

Lucie Dagenais
Mairesse

Sergey Golikov
Directeur général,
greffier-trésorier

Attestation

La signature du présent procès-verbal par la mairesse équivaut à la signature par celle-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.